

Statement

Secretary of
State for
External Affairs



Déclaration

Secrétaire
d'État aux
Affaires
extérieures

91/48

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

DÉCLARATION

DE L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL,
SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,
SUR LA SITUATION EN HAÏTI
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES NATIONS UNIES

NEW YORK (New York)
Le 11 octobre 1991

Monsieur le Président,

Ces 12 derniers mois, les peuples de l'Europe centrale et de l'Est ont pris d'énormes risques pour tenter de se libérer du totalitarisme et de la dictature.

En outre, dans bien des pays, des femmes et des hommes courageux luttent contre un dictateur qui a envahi l'État souverain du Koweït.

Les organisations internationales et multilatérales ont joué un rôle déterminant dans la promotion des droits de la personne, du respect de la loi et de la démocratie pendant cette période tumultueuse.

Je regrette vivement que les circonstances obligent l'assemblée à se réunir pour se pencher sur la situation tragique en Haïti. Je suis ici pour exprimer l'indignation et la inquiétude croissante du Gouvernement du Canada devant la tournure des événements dans ce pays.

Monsieur le Président, le 25 septembre dernier, le président légitimement élu d'Haïti, M. Jean-Bertrand Aristide, parlait devant cette assemblée de sa fierté et de la démocratie nouvellement instaurée dans son pays. Peu après, le même jour, j'ai moi-même pris la parole devant la présente assemblée pour souligner qu'il fallait reconnaître l'interdépendance des nations et la nécessité de la sécurité collective. Le Canada continue d'appuyer et de promouvoir ces principes, que ce soit en Europe, en Asie ou en Amérique latine.

En juin, beaucoup d'entre nous avons assisté à l'assemblée annuelle de l'Organisation des États américains (OEA) à Santiago. Pour la première fois depuis la création de l'OEA, tous les États membres représentés avaient été élus démocratiquement. Pendant que la communauté internationale observait la chute du rideau de fer et la démocratisation suscitées par la détermination des Européens, l'Amérique latine se distançait tout aussi hardiment de la dictature.

Je crois fermement que ni le peuple haïtien ni la communauté internationale ne sont prêts à tolérer un retour à l'autorité arbitraire et oppressive des années précédentes.

Le Canada est fier d'avoir adhéré à l'OEA, seule organisation qui se consacre aux questions intéressant l'hémisphère. Pendant notre première année, nous avons présenté une résolution qui a entraîné la création de l'unité du développement démocratique, dont le but consiste à promouvoir tous les aspects du développement démocratique dans l'hémisphère.

En Haïti, les observateurs des Nations Unies et de l'OEA ont accueilli avec joie les récentes élections, qu'ils ont jugées libres et justes. Le Gouvernement du Canada a mis tous ses

espoirs dans le processus électoral, auquel il a apporté une importante contribution sous forme de fonds, d'aide et de missions d'observation pour en assurer le succès. Pour la première fois de leur histoire mouvementée, les Haïtiens ont décidé eux-mêmes de leur destin politique. Dans cette optique, le coup d'État en Haïti apparaît comme une action anachronique et tout à fait cynique.

Mais surtout, ce coup d'État met à l'épreuve les principes mêmes du gouvernement démocratique. L'histoire est remplie d'exemples de personnes qui ont abusé du pouvoir ou qui s'en sont emparé prétendument pour le bien de la population. Cet état de choses ne justifie aucunement l'usurpation de l'autorité de représentants démocratiquement élus.

Le coup d'État pose un défi de taille à la communauté internationale. Le nouvel ordre politique international, que nous nous employons tous à créer, permettra-t-il un retour à l'autorité arbitraire et oppressive tel que celui auquel nous assistons actuellement en Haïti?

Naturellement, la réponse est évidente. Le Canada considère que la communauté internationale a le devoir d'exercer les pressions morales et la volonté politique nécessaires pour aider à rétablir le gouvernement légitime et la sécurité fondamentale du peuple haïtien. En juin dernier, nous avons appuyé la résolution 1080 de l'OEA, qui prévoit que l'Organisation prendra des mesures si le gouvernement démocratiquement élu d'un État membre est illégalement renversé. Le Canada estime que, pour promouvoir la démocratie, la sécurité et les droits de l'homme, il faut passer aux actes. Les belles paroles ne peuvent transformer la famine en abondance, la discrimination en égalité, la répression en liberté ni la brutalité en compassion. Elles ne servent pas à grand-chose si nous ne nous dotons pas des moyens de mener une action efficace ou si nous succombons à la tentation de l'unilatéralisme.

La semaine dernière, le Canada a vivement protesté contre le renversement par une junte militaire du gouvernement démocratiquement élu du président Jean-Bertrand Aristide.

Nous avons immédiatement suspendu notre programme d'aide au développement pour Haïti, et d'autres pays ont eux aussi réagi rapidement. Toutefois, les actions individuelles des gouvernements ne suffiront probablement pas à rétablir la démocratie en Haïti. Le Canada considère que seules des pressions multilatérales peuvent amener la réintégration du président Aristide dans ses fonctions légitimes.

C'est pourquoi j'ai assisté à une réunion d'urgence des ministres des Affaires étrangères de l'OEA la semaine dernière, à Washington. J'ai déclaré que le Canada souhaitait que l'OEA ne

se borne pas à exprimer son indignation. Nous avons proposé à l'OEA des moyens de rétablir l'ordre constitutionnel.

Je suis heureuse de dire que nos efforts en vue d'une action concertée de l'OEA ont connu beaucoup de succès. Avec l'adoption de la résolution d'appui au gouvernement démocratique d'Haïti, l'OEA a fait montre d'une nouvelle unité et d'une nouvelle détermination et fait la preuve qu'elle était capable de prendre des mesures à la fois punitives et positives dans le but de redonner aux Haïtiens leurs droits légitimes.

L'OEA a agi sans tarder. Elle a recommandé l'imposition de sanctions économiques, militaires et diplomatiques, et elle a décidé d'envoyer en Haïti un comité des ministres des Affaires étrangères pour montrer qu'elle rejetait l'action des militaires.

Pendant les quatre jours qu'il a passés en Haïti, notre comité s'est rendu trois fois à Port-au-Prince et a consacré plus de vingt-trois heures à discuter avec tous les secteurs de la société haïtienne.

Le Canada a joué un rôle actif au sein de cette mission, car nous sommes absolument convaincus que ce coup d'État militaire est une grave menace non seulement à la démocratie, aux droits de l'homme et à la croissance de l'économie en Haïti, mais aussi à la vigueur et au maintien de la démocratie dans notre hémisphère. Nous qui habitons cet hémisphère, nous ne pouvons permettre que des militaires aient droit de veto sur la volonté démocratique d'un peuple. C'est là un sentiment nettement partagé par tous les membres de l'OEA, qui a consacré du temps, des efforts et des ressources de manière inégalée jusqu'ici pour résoudre ce problème.

La situation en Haïti est difficile et pourrait se détériorer rapidement. De nombreux Haïtiens ont perdu la vie par suite de ce coup, et beaucoup d'autres risquent de subir le même sort si la communauté des nations n'agit pas.

Les événements de la semaine dernière en Haïti s'inscrivent dans le droit fil de l'histoire de ce pays, marquée par la pauvreté, la dictature et la violation systématique des droits de l'homme. L'investiture du président Aristide en février dernier avait largement donné à espérer que des mesures décisives allaient être prises pour renforcer la règle de droit, protéger les droits de l'homme et respecter la séparation des pouvoirs, comme le prévoit la Constitution. Ces attentes ne se sont pas matérialisées. Au contraire, l'anarchie s'est maintenue et a même été encouragée, et c'est ce qui a mené au coup d'État.

Mais un coup d'État est un acte illégal, qui a pour effet de déraciner la démocratie. Nous ne pouvons accepter que l'intervention militaire soit un moyen d'arriver à ses fins et

que la volonté d'un peuple soit annihilée par les intérêts d'une minorité.

Monsieur le Président, chaque fois qu'une démocratie tombe en raison d'un coup d'État, où que ce soit, les nations ici représentées ont le devoir d'intervenir pour protéger les principes qu'elles chérissent. Aussi je demande instamment à tous les pays de se joindre à l'OEA pour essayer de restaurer la stabilité constitutionnelle dans la région.

Mardi, les ministres des Affaires étrangères de l'OEA se sont à nouveau réunis pour prendre connaissance du rapport de la mission ministérielle et examiner quelles autres mesures devraient être prises. Nous avons confirmé notre engagement de donner suite aux mesures annoncées dans notre précédente résolution. Nous avons condamné le recours à la violence et à la coercition militaire pour remplacer illégalement le président constitutionnellement élu d'Haïti. Aucun des membres de l'OEA n'acceptera de reconnaître un gouvernement, quel qu'il soit, qui aurait été mis en place dans de telles circonstances ou encore élu par suite de ces actions illégales.

Nous avons demandé à tous les membres de l'OEA de geler les avoirs du gouvernement haïtien et de soumettre Haïti à un embargo commercial, sauf en ce qui concerne l'aide humanitaire.

Je crois que les nouveaux dirigeants ne sont pas en mesure de gouverner le pays, et je pense que les sanctions prises par l'OEA arriveront à les convaincre de remettre le pouvoir au président démocratiquement élu, M. Jean-Bertrand Aristide.

Voilà pour le court terme en Haïti. Reste le problème à long terme.

Au cours de nos visites en Haïti, il nous est clairement apparu qu'une importante participation multilatérale serait nécessaire pour l'établissement de solides institutions démocratiques. C'est pour cette raison que l'OEA a accepté, à l'invitation du président Aristide, de mettre sur pied une mission civile chargée d'appuyer et de renforcer la démocratie constitutionnelle en Haïti (OEA - DEMOC), qui se rendra dans ce pays afin d'aider les Haïtiens à :

- 1) raffermir les institutions démocratiques,
- 2) assurer la pleine application de la constitution,
- 3) inculquer à la population le respect des droits humains de tous les Haïtiens, et

- 4) améliorer l'administration de la justice et le fonctionnement de toutes les institutions qui soutiennent la démocratie.

La constitution d'un fonds spécial pour financer cette opération a été confiée au Secrétaire général.

Pour que la mission puisse être à pied d'oeuvre, il faut que la sécurité de ses membres soit garantie. La situation en Haïti doit être telle que ceux-ci soient effectivement en mesure de s'acquitter de leurs fonctions. À cette fin, des liaisons seront maintenues avec les institutions politiques démocratiquement constituées et d'autres secteurs de la société en Haïti, ce qui facilitera le dialogue en vue de l'instauration du climat qui permettra de rétablir le président Aristide dans ses fonctions.

Monsieur le Président, c'est là un engagement de longue durée vis-à-vis d'Haïti et du renforcement de ses institutions. Ce pays aura par ailleurs besoin de nouvelles ressources substantielles pour assurer son développement économique, et en particulier pour améliorer les perspectives d'avenir de la grande majorité des Haïtiens qui vivent dans le dénuement le plus abject. Je puis assurer tous les officiels présents ici aujourd'hui que le Canada a très fortement à coeur d'aider Haïti à raffermir ses institutions démocratiques et à développer son économie, non seulement dans l'immédiat mais aussi sur le long terme.

De l'avis de tous les pays des Amériques, les initiatives envisagées sont essentielles pour rétablir la démocratie constitutionnelle en Haïti. La contribution de tous les États membres de l'OEA est indispensable pour assurer le succès de nos efforts. La participation d'autres pays aux sanctions et autres mesures que nous préconisons ne pourra qu'en accroître l'efficacité et l'efficacité.

Toutes les nations ont intérêt à préserver la sécurité de la région. Toutes les nations ont intérêt à ce que soient protégés les droits de l'homme. Et toutes les nations ont intérêt à ce que soit respectée la règle de droit. C'est pourquoi, au nom du Canada, au nom de l'OEA, et surtout, au nom du peuple haïtien, j'engage instamment les membres de cette Assemblée à joindre leurs efforts à ceux de l'OEA pour faire en sorte que la règle de droit l'emporte en Haïti et que soit rétabli le gouvernement légitime de ce pays.

La Charte des Nations Unies, en son chapitre VIII, prévoit que des associations telles que l'OEA peuvent jouer un rôle central dans des circonstances comme celles que nous vivons aujourd'hui. Il est clair que les mesures prises par cette organisation dans le cas présent avaient été envisagées par les fondateurs des Nations Unies.

L'OEA a certes assumé le rôle qui lui revient en agissant comme «forum de première instance» face aux événements en Haïti, mais il reste que les Nations Unies sont aussi directement concernées par la situation dans ce pays.

D'ailleurs, les Nations Unies l'avaient déjà amplement reconnu dans la pratique avant les troubles actuels, puisqu'une mission avait été dépêchée pour assurer le succès du processus électoral en Haïti et que le Conseil de sécurité s'est réuni pour entendre un appel du président démocratiquement élu de ce pays en vue d'un retour au gouvernement constitutionnel.

Ayant ainsi apporté leur contribution, les Nations Unies voudront, j'en suis sûre, appuyer l'OEA dans ses efforts de médiation en vue de résoudre la crise, tout en maintenant leur engagement face aux défis à long terme du développement démocratique et socio-économique. Ce faisant, les Nations Unies seraient véritablement, comme le veut leur mandat, la voix et la conscience de la communauté des nations.

Les pays de l'hémisphère et la communauté internationale dans son ensemble reçoivent officiellement avis du nouvel esprit de détermination des Nations Unies. Ceux qui cherchent à supplanter le gouvernement démocratiquement élu d'Haïti ne pourront l'ignorer qu'à leurs dépens.